



1860 : Lavignerie signe une pétition demandant au Pape Pie IX d'abandonner la révérendication de certains territoires pour renforcer de l'unité des populations d'Italie.

1864 : Lavignerie fonde l'aumônerie des étudiants (Maison d'étudiants) à Nancy.

1875 : Serment des Frères Jérôme, Max, Laurent aux Attafs

Lettre au Supérieur Général au sujet des catéchistes-médecins (5 janvier 1884)

Mon cher père,

Je commence par remercier le Conseil, et par vous remercier vous-même, des vœux que vous formez pour moi, à l'occasion de la nouvelle année. Je vous ai déjà envoyé les miens avec mes bénédictions paternelles ; je les renouvelle aujourd'hui du fond de mon cœur, demandant à notre Seigneur de vous garder tous sous la protection de son Nom sacré.

Vous avez su, sans doute, que je suis de nouveau souffrant ; en apparence, c'est une crise différente de celles par lesquelles j'ai passé six mois, mais je pense qu'au fond tout cela se tient. J'étais assez bien le premier janvier car j'ai pu aller présider les réceptions officielles, et faire mes visites, le tout sans trop de fatigue. Aujourd'hui, je me trouve plus souffrant ; en tout cela, je n'ai qu'une seule chose à faire, c'est de me résigner à la très sainte et très miséricordieuse volonté de Dieu, et à m'efforcer d'en faire mon profit, pour l'expiation de mes péchés.

Quant à votre Conseil du 23 décembre 1883, le seul dont j'ai en ce moment le procès-verbal entre les mains, j'approuve tout ce que vous y avez décidé. Je me réserve d'examiner plus en détail la Règle des auxiliaires qui vient de me parvenir, et c'est seulement alors que je vous ferai connaître ma manière de voir à cet égard.

Le père Louail vient de me télégraphier qu'un autre jeune indigène a été reçu médecin à Lille, et il me demande s'il doit l'envoyer à Tunis, comme il y a déjà envoyé Frédéric. Je lui réponds que, pour le moment, nous n'avons pas besoin d'autres médecins arabes en Tunisie et que ces jeunes médecins arabes doivent aller à Maison-Carrée, pour se mettre à votre disposition et à celle du Conseil.

Voici ce que nous avons fait, ici, de Frédéric : je l'ai placé à Saint- Louis, dans la communauté du père Delattre, et il est chargé de soigner les malades qui se présentent dans la maison, et ceux des villages de Sidi Bou Saïd, La Marsa, Sidi Daoud, la Malga et Douar es-Schott, qu'il va voir à domicile.

C'est moi qui fais les frais de son entretien, et je lui donne en outre cinquante francs par mois, auxquels je viens d'ajouter ses premiers vêtements et une trousse complète de médecin. De son côté, il doit visiter les malades, d'une manière absolument gratuite, et il ne peut pas recevoir d'honoraires de personne.

Pour les jeunes gens qui vont arriver successivement de Lille, je pense qu'il y a lieu de les distribuer ainsi dans les divers postes où leur présence pourrait être le plus utile, comme en Kabylie, aux Attafs, ou ailleurs. Il faudrait alors leur donner une position analogue à celle que Frédéric occupe à Saint-Louis, sauf qu'on pourrait les laisser faire de la clientèle payée dans les villages européens les plus voisins, de façon à se faire ainsi, peu à peu, une clientèle qui leur permettrait de vivre et déchargerait la mission de leur entretien.

Ainsi, à Djemâa-Sahridj, on m'assure qu'il n'y a aucun médecin pour les villages voisins, français et kabyles. On me dit aussi que plusieurs médecins arabes diplômés se sont fait une clientèle dans la plaine. C'est donc une question à étudier avec soin par le Conseil.

Vu votre pauvreté du moment, fruit de votre imprudence, je veux bien faire les frais de ces petites expériences, c'est-à-dire payer les traitements, les trousseaux et les premiers vêtements de ces jeunes médecins. A ces indications matérielles, j'ajoute qu'il est nécessaire de donner, sous le rapport moral et spirituel, des règles sévères à ces jeunes médecins arabes : 1) Il ne faut rien leur passer sous le rapport des mœurs et il faut les disposer au mariage que nous favoriserons, même avec des musulmans, pourvu que celles-ci soient libres du côté de leurs familles ; 2) Il ne faut pas qu'ils affichent leur christianisme. Frédéric n'a dit à personne ici qu'il était catholique. Il ne porte que son nom de Mohamed ben Ahmed. Le succès ultérieur du ministère de ces enfants dépend de cette précaution. Recommandez-la et ordonnez-la aux pères des postes où ils se rendront.

